

AUXERRE IL Y A CENT ANS.

Les étrangers qui visitent le chef-lieu du département de l'Yonne sont frappés de l'aspect étrange que présentent un certain nombre de ses rues, où deux voitures peuvent à peine passer de front ; où les sinuosités des façades, qui jusqu'à présent ont bravé les sévérités modernes de l'alignement, interceptent toute perspective à moins de cent mètres ; où des maisons de bois aux pignons aigus, dont quelques-unes sont encore revêtues d'une cuirasse d'ardoise, surplombent de leurs étages supérieurs et conservent à leurs poteaux d'angle et à leurs linteaux des enroulements, des rinceaux, des torsades, des guirlandes dont la mutilation et le badigeon séculaire ne dérobent pas complètement l'art suranné et la grâce primitive. C'est surtout dans le centre de la vieille ville, sur le versant de la colline qui regarde la rivière et le pont, là où l'escarpement des rues ajoute à l'étrangeté de leurs lignes tortueuses, que cet effet est plus remarquable. Le moyen-âge y respire tout entier dans sa physiologie aussi pittoresque que peu confortable.

Il en était bien autrement encore il y a cent ans à peine. Auxerre était alors au grand complet la vieille cité du XIII^e siècle. Et, sauf quelques vastes édifices religieux élevés un peu plus tard, si la comtesse Mahauld, après un sommeil de cinq cents ans, avait pu se réveiller vers la première moitié du siècle dernier dans la capitale de son comté, elle n'y eût trouvé presque rien de changé depuis le jour où elle y avait publié, à son de trompe, sa grande charte d'affranchissement. Une haute ceinture de remparts entourait alors la ville de toutes parts, même du côté de la rivière. Des fossés profonds, bordés de glacis abruptes sans arbres ni culture, formaient un arc immense dont la corde était dessinée par l'Yonne qui baignait le pied des le de chêne avec une armature de fer, et bien barricadées dès le

murailles. On pénétrait dans la ville par cinq portes voûtées ; qui pour la plupart avaient encore leurs herses et leurs ponts-levis (1). Au pied des plate-formes adossées intérieurement à ces remparts s'étaient les quartiers des vigneron, entassement misérable de pauvres huttes couvertes en chaume et que l'incendie dévastait fréquemment. On conservait à la mairie de longs crochets en fer destinés à arracher ces toitures quand le feu les dévorait. C'était là tout l'arsenal des agrès contre l'incendie. Car on n'eût des seaux qu'en 1729 et des pompes qu'en 1757. Le dépôt de ces crochets était parfois forcé dans les jours d'émeute par les séditeux qui s'en faisaient des armes redoutables, comme on en vit un dernier exemple en 1660, dans un soulèvement contre les employés des aides. Ce n'est qu'en 1737, après un vaste incendie qui détruisit tout le *Grand-Querre* (2), qu'une ordonnance de police enjoignit de couvrir dorénavant en tuiles ou en ardoises les maisons de l'intérieur de la ville. Des jardins et des vignes reliaient ces quartiers au centre, où, bien plus encore qu'aujourd'hui, s'entrecroisait un labyrinthe confus de rues étroites et tortueuses. L'éclairage public était un luxe tout-à-fait inconnu. Les premiers réverbères ne datent que de 1788. Dès la nuit close, chacun se tenait chez soi et les rues étaient abandonnées à la garde de Dieu. Aussi, pour être en sûreté, on s'abstenait de fenêtres au rez-de-chaussée. Le jour se tirait de lucarnes ouvertes à six ou sept pieds de hauteur, soigneusement munies de barreaux de fer barbelés, dont on voit encore quelques échantillons dans des rues retirées. Les boutiques des marchands faisaient seules exception ; mais les fenêtres en étaient étroites, garnies de forts volets

(1) Nous offrons au lecteur, comme spécimen des monuments de l'ancien Auxerre, deux planches dont l'une, qui est la copie lithographiée d'un dessin dont nous devons la communication à l'obligeance de M. de Bourste, représente la porte d'Eglény, édifice qui datait au plus tard du quatorzième siècle, et qui a été démolie en 1795, et l'autre le beffroi de l'Horloge avec sa flèche, l'une des plus gracieuses créations dont le quinzième siècle avait enrichi nos contrées du centre, et qui a péri par incendie en 1825.

(2) C'était l'orthographe, selon la prononciation locale, du mot grand quart ou grand quartier. En 1799, lors de la campagne d'Égypte, on écrivit *Grand-Caire*, et l'on appela l'une de ses rues *rue du Nil*. Ces dénominations sont restées.

crépuscule. Le pavage, qu'attendent encore aujourd'hui la plupart des rues habitées par les vigneron, n'était guère encore venue nulle part, si ce n'est sur le grand chemin de Paris à Lyon, qui montait alors sur la place de la mairie, pour descendre par le précipice de la rue de la Fécauderie. L'escarpement et l'étroitesse, que conservent encore quelques rues de ce parcours, montrent assez qu'on n'y voyageait qu'à cheval et que les transports ne se faisaient qu'à dos de bêtes de somme. On allait d'Auxerre à Paris en quatre ou cinq jours par la *voiture d'eau*. C'était d'abord une industrie libre et qui nourrissait une population nombreuse de matres marinières. Mais le privilège s'en était emparé en 1630, époque de la création du fameux *Coche*, qui partagea longtemps la célébrité de la *Galiote* de Saint-Cloud. La première diligence apparut à Auxerre en 1665. C'était le carosse de Dijon par Noyers et Montbard, qui correspondait avec le *Coche* de l'Yonne. On mettait trois jours à faire ce trajet. Huit ans après, il en fut établi un autre d'Autun à Auxerre par Avallon. Il fallut pour cela des subventions fournies par les villes et par les Etats de Bourgogne. Le triste état des chemins arrêtait souvent ces services pendant des saisons entières. L'assemblée des Etats ayant fait couler en bronze, en 1697, une statue équestre de Louis XIV, on la fit remonter par eau jusqu'à Auxerre, d'où on tenta de l'acheminer par la voie de terre. Mais on ne put la conduire qu'à une lieue. Elle s'embourba si bien sur les hauteurs de la Brosse qu'on ne put l'en tirer. On se décida à bâtir un hangar sur le terrain même pour l'abriter, jusqu'à ce que les chemins fussent devenus praticables. Elle y resta vingt-un ans ; et les Etats payaient quarante livres par an pour la location de ce hangar. Ce n'est qu'en 1718 que l'amélioration des chemins permit enfin de l'amener à Dijon. Avec des routes plus praticables, apparut le roulage ; alors on se préoccupa d'ouvrir dans Auxerre une voie carrossable et l'ancien parcours fut abandonné pour la place des Fontaines et la rue de la Monnaie. Ce n'est qu'en 1775 qu'on substitua à ce trajet, encore si incommode, le contour de la ville par les promenades et le quai. Il fallut, pour cela, combler les fossés de l'abbaye de Saint-Germain et raser les remparts le long de la rivière. La ceinture de promenades, qui fait aujourd'hui un des principaux ornements d'Auxerre, ne fut commencée qu'en 1732, sur la

crête des glacis que l'on eût enfin l'idée d'aplanir. Dans le quartier central, près des Grandes-Fontaines, une place longue et étroite appelée aujourd'hui rue de la Fanerie, était entourée d'arcades couvertes. C'était la place des Piliers, le principal lieu de réunion des habitants, et comme le forum de la ville. C'est là qu'on s'assemblait pour avoir les nouvelles du jour, à une époque où n'existaient pas encore les commodes inventions de la presse périodique ; là aussi que naissait et se développait l'agitation du peuple dans les temps de troubles. La démolition de ce curieux spécimen des constructions du moyen-âge a commencé en 1758 et on l'a vu se terminer vers 1830, par la suppression de deux énormes piliers de bois, dont la lourde masse datait peut-être du XIII^e siècle.

Dans l'étroite enceinte des remparts s'entassaient une église cathédrale, une église collégiale, huit églises paroissiales, six couvents d'hommes, non-compris les Lazaristes du Séminaire et les Jésuites du Collège ; et enfin, cinq couvents de femmes. Chacune de ces communautés religieuses avait son église particulière. Les faubourgs contenaient, de plus, trois églises paroissiales, deux couvents d'hommes et un couvent de femmes. Tout cela faisait un total de vingt-neuf églises, non-compris les chapelles distribuées dans divers quartiers. Le personnel affecté à ces établissements était très-considérable. L'évêque avait neuf vicaires-généraux. Le chapitre de la cathédrale ne comptait pas moins de six dignitaires, cinquante-trois chanoines, vingt-quatre chapelains, outre un nombreux cortège de sacristains, musiciens et enfants de chœur. Celui de Notre-Dame-de-la-Cité comprenait deux dignitaires et dix-huit chanoines. En y ajoutant les curés et leurs vicaires et le personnel des quatorze communautés, on ne trouverait peut-être pas moins de trois cents personnes attachées, sous divers titres, au service des autels ou à la vie religieuse, sur une population qui alors ne dépassait pas dix mille habitants.

Le nombre des gens de loi n'était guère moins considérable. Il y avait treize tribunaux différents. Le bailliage royal et siège présidial qui comprenait vingt-huit magistrats, quatre bailliages seigneuriaux, pour l'évêque, le chapitre, l'abbaye de Saint-Germain et celle de St.-Julien, la prévôté royale, la prévôté des maréchaux, l'élection, le grenier à sel, la maîtrise des eaux et

forêts, les juges-consuls, et deux officialités, l'une de l'évêque et l'autre du chapitre. Chacune de ces juridictions avait son cortège de procureurs et de greffiers. On comptait enfin trente-cinq avocats et treize notaires.

La société était alors minutieusement classée et sévèrement hiérarchisée. Après le clergé et avant la magistrature venait la noblesse. Le service militaire était son devoir et son honneur. Elle seule avait le droit d'entrer à St.-Cyr, et, sauf de rares exceptions, de porter l'épaulette. On revenait après trente ans de campagnes ou de garnison, souvent avec un œil de verre et une jambe de bois, mais invariablement avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. A ce métier-là, les familles s'épuisent vite. Aussi la plus ancienne noblesse des villes de province au siècle dernier ne datait guère que du XVI^e ou XVII^e siècle. Et, à part quelques lettres d'anoblissement de Henri IV ou de Louis XIV, on était noble comme fils ou descendant de quelque bourgeois investi, à prix d'argent, d'une charge de secrétaire du Roi. Mais, une fois arrivé là, on se parquait rigoureusement; on ne se mésalliait plus, et on professait un souverain mépris pour la roture dont on venait de sortir.

Au-dessous de la noblesse et de la magistrature, et au-dessus des professions libérales et du commerce, était une classe intermédiaire dont le nom est depuis devenu générique. C'étaient les bourgeois. Quand un homme de condition inférieure avait acquis quelque fortune dans le commerce, c'était sa gloire de quitter ce trafic avilissant et de vivre dans l'oisiveté. Cela s'appelait vivre noblement, et il le mentionnait dans les actes, comme un titre d'honneur. Il achetait alors quelque terre à colombier, et quittant avec dédain le nom paternel pour celui de ce domaine dont il était devenu seigneur, il se composait des armoiries et faisait graver son écusson. Toutefois, pour être monsieur de ceci ou de cela, on ne devenait pas noble. On n'était toujours qu'un bourgeois. Mais on transmettait à ses fils un nom bien arrondi et duement précédé de sa particule. Puis, si l'on était assez riche, on achetait une de ces charges de secrétaires du Roi, qui conféraient la noblesse, et que, pour cette raison, le dédain des gentilshommes avait plaisamment appelé des savonnettes à vilain. A défaut de celles-là, on se rabattait sur un des nombreux titres de domesticité de cour, qui donnaient, entre autres

privilèges, l'exemption de la taille. Un des ministres avait dit au roi : Toutes les fois que Votre Majesté crée une charge nouvelle, elle est sûre de trouver un imbécile pour l'acheter. Aussi, dans les temps de gêne, le gouvernement ne s'était pas fait faute de nouvelles charges de domesticité sous toutes les formes et sous tous les titres. Dans un recensement de 1727, on avait compté, parmi les bourgeois d'Auxerre, des *officiers domestiques et commensaux du Roi ou des princes*, sous le titre de valets de chiens, valets de limiers, courriers de cabinets, capitaines de toile et taupiers de haras.

Dans les sciences, les arts, le commerce et l'industrie, les diverses professions étaient groupées en communautés gouvernées par leurs syndics et dont chacune formait comme une société distincte. On comptait à Auxerre dix-neuf de ces communautés en titre, à commencer par l'ordre des avocats, et à finir par la corporation des savetiers.

Toutes ces diverses classes veillaient avec un soin jaloux à ce que celles qui leur étaient inférieures ne s'élevassent pas à leur niveau. Le bailliage et l'hôtel-de-ville vivaient dans un état permanent de disputes puérides sur leurs prérogatives et leur prééminence. La magistrature luttait sans cesse contre les envahissements des gens du barreau, à qui leur infériorité sociale et leur susceptibilité avaient valu la triple épithète proverbiale de « gueux, hargneux, orgueilleux » et dont la supériorité intellectuelle s'en vengeait par un autre proverbe : « Au bailliage » d'Auxerre, bien instruit, mal jugé. » Le commerce était surtout tenu à distance par les magistrats, la bourgeoisie et les professions libérales. Il avait trouvé un point d'appui dans le corps municipal, depuis qu'en 1668 la protection de Colbert lui avait assuré trois des huit places de cette institution. Mais, après la mort de ce grand ministre, cette faveur lui avait été en partie retirée.

Au moyen-âge, l'industrie avait eu une assez grande activité à Auxerre. Ses métiers de draps, ses fabriques d'armes, ses tanneries, etc., avaient une importance et une prospérité qu'attestent les chartes du XIII^e siècle et dont il est resté un vague écho dans le nom que portent encore les rues où étaient concentrées ces fabrications. L'étendue de son commerce, à cette époque, est attestée par les privilèges qu'en 1218, la comtesse Mahauld as-

surait aux changeurs, dont le quartier était protégé par un droit d'asile. Tout cela avait peu à peu disparu dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Colbert avait essayé d'y ranimer le travail, en y fondant des manufactures de serge, de dentelles et de lainages. Mais, après lui, ces établissements avaient succombé devant l'apathie des habitants et l'insouciance de l'administration. La culture de la vigne était à peu près, comme hélas aujourd'hui, la seule ressource du pays ; aussi, la population était en grande décroissance. Elle avait diminué d'un tiers dans l'intervalle écoulé entre 1660 et 1790.

L'humeur et le caractère de cette société si envieusement étagée avaient subi bien des vicissitudes. La plus ancienne qualification que le moyen-âge nous ait transmise sur son compte est un sobriquet d'intempérance. « Li buveor d'Aucerre » disait-on dès le XII^e siècle. Plus tard, à ce renom d'insobriété se joignait, dans un vieux proverbe, que la crudité de ses termes ne nous empêchera pas de citer, un reproche d'emportement et de violence :

- Les gens d'Aucerre enfants du vin,
- Apres de la gueule et légers de la main. •

Ces instincts querelleurs avaient été fatalement développés par les agitations religieuses du XVI^e siècle, et Auxerre y avait gagné une malheureuse réputation de turbulence. Le caractère Auxerrois, disait un géographe de ce temps, n'est pas précisément méchant, mais facilement irritable, enclin à l'émeute et avide de désordres. « *Autissiodorenses ingenio quidem minimè sunt* » *malo, sed facilè irritabili et ad seditiones proclivi et rei* » *faciendæ avido.* » Assoupies pendant la première moitié du XVII^e siècle, ces inclinations remuantes s'étaient ranimées sous la fronde. Mais, rudement châtiées en 1660, par la main de fer de Louis XIV, elles disparurent alors pour bien longtemps. Il régnait à cette époque dans les mœurs une assez grande austérité, qu'elles devaient peut-être à la fois et à la ferveur religieuse retremppée dans les luttes contre le protestantisme, et à l'antagonisme des diverses classes de la société, qui, en même temps qu'elles exerçaient une sévère discipline dans leur sein, portaient sur les actions des autres un contrôle jaloux. Lorsqu'après la mort de Louis XIV, les débauches de la cour avaient,

par leur exemple scandaleux, répandu une action discontinue jusque dans les provinces les plus éloignées, Auxerre avait été longtemps préservé de cette contagion, par le résultat des querelles du Jansénisme. Il est hors de doute qu'au fond de cette polémique religieuse, que nous n'avons pas la prétention de juger ici, une grande place appartenait à la vieille rivalité de l'université et du clergé gallican contre les Jésuites. Port-Royal avait reproché à cette corporation ses condescendances pour les faiblesses du siècle, sa dévotion aisée, et l'habile auteur des Provinciales avait pour longtemps conquis à ses accusations le succès de la popularité. Aussi quand, après la mort de Louis XIV, la guerre se ranima par les oppositions à la bulle unigenita, le parti Janséniste affecta toujours aux yeux du monde de faire de sa querelle une question de moralité publique, de sa coalition la ligue sainte de l'austérité contre le relâchement; et les évêques opposants tirèrent à honneur de conserver dans leurs diocèses une discipline excessive, non seulement parmi leur clergé, mais encore, et à l'aide de celui-ci, dans toutes les classes de la société. L'évêque de Caylus, qui gouverna le diocèse d'Auxerre pendant toute la première moitié du XVII^e siècle, s'était toujours montré un des plus ardents parmi les adversaires des Jésuites, et, comme c'était d'ailleurs un homme remarquable par l'activité de son esprit et la persévérance de son caractère, et qu'il avait acquis une très-grande autorité, non seulement par sa position élevée, mais encore par ses qualités éminentes et ses vertus charitables, il était parvenu à maintenir dans sa ville épiscopale une ferveur janséniste et une sévérité de mœurs qui allaient, jusqu'au rigorisme. On peut s'en faire une idée par ce fait que, tant qu'il vécut, les représentations théâtrales avaient été inexorablement exclues de son diocèse. Il avait à peine fermé les yeux qu'une troupe de comédiens, croyant trouver l'occasion favorable, se glissa dans Auxerre, et, faute d'une salle de spectacle, s'installa dans une baraque en planches qu'on lui construisit sur une place publique. Mais le chapitre, qui conservait avec amour les austères traditions du prélat défunt, fulmina à l'instant contre eux un mandement formidable, où il rappelait que « la fermeté » avec laquelle M. de Caylus s'était toujours opposé aux entreprises de ces hommes pervers qui n'emploient leurs talents » qu'à corrompre les cœurs et à répandre le poison dont ils

» sont infectés, les avait toujours bannis de sa ville épiscopale ;
 » que, quelques tentatives qu'ils eussent employées, l'autorité
 » de son ministère sacré et son crédit auprès des puissances
 » avait toujours été une barrière que tous leurs efforts n'avaient
 » pu franchir. » Et, en reproduisant les motifs qui devaient
 « inspirer aux chrétiens (nous copions textuellement), une sainte
 » horreur des spectacles et en particulier de la comédie, ils or-
 » donnaient aux curés, confesseurs et prédicateurs d'instruire
 » en public et en particulier tous les fidèles de l'un et de l'au-
 » tre sexe de l'obligation où ils étaient de s'abstenir de diver-
 » tissemens si préjudiciables à leur salut. » Ce sévère mande-
 ment, affiché et lu aux prônes des messes paroissiales, eut un
 tel succès, que les malheureux comédiens durent immédiatement
 déguerpir d'une ville où tout le monde les fuyait comme des
 pestiférés.

Cependant un nouvel évêque fut installé à Auxerre, et, pour
 extirper sûrement le jansénisme de son dernier asile, on avait
 choisi ce prélat parmi les amis les plus dévoués des Jésuites.
 Alors commença cette longue guerre dont nos pères nous ont
 raconté tant d'incidens, de vicissitudes et de péripéties ; où,
 les chapitres, les presbytères et les couvents tenaient tête à
 l'évêché ; où les pamphlets, les gazettes et les chansons répon-
 daient aux mandemens ; guerre véritable, d'abord sourde et
 mesurée, parce que le parti nouveau avait, avant tout, à se créer
 une armée, ce qui fut long et difficile ; puis ardente, envenimée
 et implacable, où la ville se trouva partagée en deux camps,
 avec leurs noms de guerre, les Grecs et les Romains, leurs hain-
 nes furieuses, leurs dénonciations violentes, leurs procès
 acharnés, dans lesquels il arrivait que les magistrats mêlés aux
 passions du moment allaient jusqu'à condamner l'ennemi aux
 galdres, ce qui eût été littéralement exécuté si le Parlement n'y
 eût mis ordre ; et puis des luttes électorales au prix desquels nos
 querelles de ces dernières années n'étaient guère que des jeux
 d'enfans. Formidable mêlée, qui ne dura pas moins de vingt
 ans dans tout son acharnement, où deux évêques usèrent
 leur vie, et qui, après la grande défaite des Jansénistes,
 se continua encore de temps à autre par des embuscades
 de partisans et n'était pas complètement éteinte en 1790.

lorsque la révolution, ce terrible pacificateur, vint séparer les combattants ! (1)

II.

Le début de ces longues querelles fut marqué par un phénomène remarquable. C'était une réaction de la liberté mondaine contre le rigorisme janséniste. Un historien, presque contemporain (2), l'a caractérisée assez gaîment. « Pendant que ces querelles, nées de controverses religieuses, mettaient deux partis dans un violent état d'hostilité, un troisième, celui des amis du plaisir, se forma dans Auxerre. » Ce tiers parti ne tarda pas à faire bien des conquêtes sur les deux autres, et même, sans éteindre leur acrimonie et appaiser leur antagonisme, il enrôla bientôt dans ses rangs les deux armées qui venaient s'y déridier et s'y ébattre comme sur un terrain neutre, sauf à recommencer la guerre le lendemain. L'austérité du temps passé fut persifflée, chansonnée, et bientôt elle ne tarda pas à rire d'elle-même. Les comédiens revinrent et cette fois ils furent bien accueillis. On les installa dans une *vinée* transformée en salle de spectacle, dont la forme et le décor étaient, à vrai dire, un peu primitifs ; mais enfin on y trouvait la comédie, l'opéra et nombreuse compagnie. La réaction allait grand train. C'était dans les mœurs publiques un détraquement universel. Bientôt surgirent de graves abus. Le parterre devint si tapageur et les représentations si bruyantes, que les ordonnances de police n'y purent rien et qu'il fallut en venir à l'intervention du commandant de la province. En même temps, la plus brillante société se portait en foule à un café-billard, le premier qui se fût encore vu dans la ville. Et c'est de là que les pamphlets et les chansons commencèrent à courir. On en faisait partout, sur tout ou plutôt contre tout (3). Ensuite

(1) On peut consulter, sur ces querelles si violentes et sur tous les événements de ce siècle, la suite aux Mémoires de Lebeuf sur l'Histoire civile d'Auxerre, que nous avons publiée dans la nouvelle édition de ces Mémoires. — Perriquet et Rouillé, 1855.

(2) Chardon, hist. d'Auxerre, t. II, p. 556.

(3) Parmi les pamphlets de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous, je possède un libelle des plus mordants. Il est intitulé : *Catalogue des pièces de théâtre et autres pièces dramatiques dédiées à différentes*

vinrent les parties de masques. C'étaient d'abord d'innocentes processions en costumes excentriques, avec accompagnement de musique et de tambour. Bientôt la satire s'y mêla et, comme le charriot de Thespis, elles se mirent à stygmatiser les travers et les ridicules. Enfin elles en arrivèrent jusqu'à charivariser les choses de la vie privée, et, une fois entrées dans cette voie, elles ne tardèrent pas à atteindre les dernières limites de la licence. L'autorité locale voulut, quoique un peu tard, remédier à ce mal. Mais on se riait de ses arrêtés et de ses sentences; on y résistait à force ouverte, et les choses n'en allaient qu'avec plus d'entrain. Il fallut alors recourir aux grands moyens; et, pour imposer aux mutins par l'appareil d'une puissance redoutable, on alla jusqu'au parlement de Paris. Le Procureur-Général s'émut des doléances des derniers représentants du vieux rigorisme Auxerrois, et il présenta contre les masques d'Auxerre un réquisitoire sur lequel fut rendu un grave arrêt dont je conserve une copie collationnée et signée Isabeau. La chose est assez singulière pour en citer quelques passages :

« Vu par la Cour la requête présentée par le procureur-général du Roi, contenant qu'il est informé que dans la ville
 » d'Auxerre beaucoup de personnes s'attroupent dans le mois
 » de janvier étant masquées, ayant des tambours avec elles, parcourant les rues tant le jour que la nuit et interrompant le
 » repos public; qu'il y en a qui sont armés et d'autres qui sous
 » le déguisement affectent d'insulter les habitants contre lesquels ils peuvent avoir de la haine; que ces attroupements
 » continuent même pendant le carême; que le mercredi des
 » cendres des particuliers habillés en habits de deuil, un crêpe
 » à leurs chapeaux, un flambeau à la main et marchant au son
 » du tambour, lequel est couvert d'une pièce de drap noir, ac-

personnes de la ville d'Auxerre. C'est une fiction imaginée pour flageller les vices, les aventures, les travers ou les ridicules vrais ou supposés des notables habitants de la petite ville, à chacun desquels une pièce d'un titre caractéristique est nominalement dédiée. Il y a cent cinquante-une pièces dans ce catalogue. La société Auxerroise y est toute entière passée en revue et cruellement stygmatisée. Le clergé n'y est pas ménagé. On n'y épargne pas même l'évêque, Mgr. de Cicé, dont les séjours fréquents et prolongés hors de son diocèse sont le sujet d'une dédicace fort piquante.

» compagnent une espèce de corbillard sur lequel il y a homme
 » masqué et parcourent ainsi les rues pendant une partie de la
 » nuit ; que le premier dimanche de carême plusieurs particu-
 » liers ayant des tambours s'assemblent dans un endroit appelé
 » le pavillon de l'Arquebuse, où on danse toute la nuit étant
 » masqué

» Et comme par toutes les ordonnances et arrêts de règlement
 » il est défendu à ces causes requérait le
 » procureur général qu'il plût à la cour

»
 » Sur quoi , tout considéré , la cour ordonne que les
 » ordonnances , arrêts et réglemens de la cour seront
 » exécutés ; en conséquence fait défense à toutes personnes de
 » quelque état et condition qu'elles puissent être, de s'assem-
 » bler ni de s'attrouper sous quelque prétexte que ce puisse
 » être dans aucun temps de l'année, de courir masqués ou au-
 » trement dans la ville et faubourgs d'Auxerre, porter ni repré-
 » senter aucune effigie, à peine de cent livres d'amende contre
 » chaque contrevenant, même d'être poursuivies extraordinairement ; ordonne que les pères et mères à l'égard de leurs enfants
 » et les maîtres et maîtresses à l'égard de leurs domestiques
 » seront et demeureront responsables de l'amende ; enjoint au
 » substitut du procureur-général du Roi au bailliage d'Auxerre
 » de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, et, en cas de
 » contravention, de procéder contre les contrevenants par les
 » voies de droit ainsi qu'il appartiendra. Enjoint pareillement
 » aux officiers de maréchaussée de prêter mainforte, si besoin
 » est, pour l'exécution dudit arrêt, lequel sera lu aux prônes des
 » messes paroissiales des églises de la ville d'Auxerre et chaque
 » année le second dimanche du mois de janvier, imprimé et
 » affiché partout où besoin sera, notamment dans la ville
 » d'Auxerre et paroisses circonvoisines. »

A lire cet inexorable arrêt, il semble que les masques si sévèrement proscrits à Auxerre n'aient pas dû y reparaitre de trente ans. Mais les liens de l'autorité étaient alors tellement relâchés, que, dans les petites choses comme dans les grandes, c'étaient souvent les magistrats eux-mêmes qui donnaient l'exemple de la désobéissance à leurs décisions. Tel livre condamné au feu le matin par le parlement se trouvait le soir dans les salons de

Messieurs, et c'était souvent un d'entre eux qui en introduisait clandestinement l'édition tout entière dans sa voiture. Il n'en alla pas autrement pour nos mascarades. J'ai trouvé, dans un curieux journal que tenait alors un honnête notaire sur son registre de recettes et dépenses (1), le récit circonstancié qu'on va lire des divertissements de l'hiver suivant :

« Il y a eu cette année beaucoup de repas, des bals après
 » midi pour danser et s'est fait plusieurs parties de masques,
 » tant en nègres, chasse-soury (sic), turcs et autres costumes,
 » bien dirigées et bien ordonnées, marchant sur deux lignes
 » avec musique et tambours. Mais la partie du mardi-gras a été
 » la plus belle et la plus nombreuse, au nombre de 150, tous
 » très-proprement, sans confusion, marchant aussi sur deux
 » lignes, ayant à leur tête vingt-quatre musiciens, trompettes,
 » aubois (sic), clarinettes, violons, basses et flûtes, le tout en
 » bon ordre, seize tambours et deux fifres qui battaient après
 » que la musique avait cessé, Et à cette partie étaient sept à
 » huit voitures, dont deux à quatre chevaux, une à deux, étaient
 » remplies à la chinoise, et les autres masques dans des ca-
 » briolets, et la partie s'est quittée à la place des Grandes-Fon-
 » taines, où il y avait un feu d'artifice monté qui n'a été tiré que
 » le jour des Cendres, qu'une quarantaine de masques habillés en
 » noir, un flambeau à la main, a parcouru la ville avec le Mardi-
 » Gras qu'ils portaient sur un brancard ; deux à cheval, qui
 » lisaient la sentence de mort du Mardi-Gras qui serait exécuté
 » par le bourreau, étaient habillés, dit-on, en prêtres, et ont
 » causé des peines au public qui a cru qu'on jouait la religion.
 » A cet effet le ministère public a fait faire des informations. »

Ainsi l'on avait beau réglementer et décréter dans cette société qui avait si bien secoué son austérité passée ; personne ne prenait au sérieux les arrêts et les mandements de justice, pas même ceux qui, par état, étaient chargés de veiller à leur exécution. Ces belles ordonnances ne ressemblaient pas mal aux remontrances moroses que, dans les pièces de théâtre, un Géronte ridicule fait à d'aimables étourdis qui le persiflent et n'en tiennent compte, et aux recommandations vaines que confie sa sollici-

(1) Joseph Chardon.

tude à la surveillance d'un serviteur infidèle, qui s'en fait des gorges chaudes dès que le bonhomme a le dos tourné.

On en peut trouver une preuve assez curieuse dans une anecdote qu'a très-spirituellement racontée, en 1854, l'Almanach d'Auxerre. Un journal, par lequel, au dire de l'auteur, la presse périodique préludait aux écarts qui devaient si cruellement la compromettre, s'était d'abord imprimé clandestinement à Paris. Mais, devant les menaces sévères de l'autorité, les imprimeurs de la capitale lui ayant refusé leurs presses, il avait trouvé à Auxerre autant de mystère et plus de complaisance. Le gouvernement, fort ému de cette audacieuse publication, prescrit au lieutenant de police les plus actives recherches et, après bien des démarches infructueuses, ce magistrat, mis sur la trace par une petite vignette qui représentait un perroquet, et qui se trouvait en tête du journal, comme elle figurait au frontispice de l'almanach d'Auxerre, envoie un mandat pour arrêter l'imprimeur. Or voici ce qui en arrive, d'après l'auteur que nous copions textuellement :

« Auxerre.... ne formait pour ainsi dire alors qu'une seule
 » famille. Et, en dépit de quelques petites zizanies qui diviseront
 » toujours les habitants d'une petite localité, tout le monde
 » s'aimait. La première chose que fit le subdélégué fut de se
 » rendre chez l'imprimeur (M. Fournier), puis on chercha les
 » moyens de parer le coup. Il fallait d'abord obéir à M. le lieu-
 » tenant de police et il fut convenu que le lendemain : la pointe
 » du jour la maréchaussée se présenterait au domicile de M.
 » Fournier, qui aurait soin de ne pas s'y trouver, de telle sorte
 » qu'au lieu de sa personne, on n'eût à envoyer qu'un procès-
 » verbal de recherche infructueuse.... L'officier complaisant se
 » garda bien de pénétrer dans le domicile, avant d'être averti
 » que celui qu'il cherchait n'y était plus. »

Après un court exil, à une demi-lieue d'Auxerre, l'imprimeur favorisé rentre dans son logis; et « le seul désagrément, pour-
 » suit l'auteur, qui résulta pour lui de cette aventure, fut que
 » depuis, à tout propos et souvent hors de propos, il s'enten-
 » dait malignement répéter : Fournier, ton perroquet a trop
 » jasé ! »

Voilà le cas que l'on faisait alors de l'autorité et de ses ordres ! On se moquait d'elle en faisant semblant de lui obéir, et tout finissait par un bon mot.

Quant à cet accord touchant, à cette douce harmonie de famille que suppose l'auteur, dans le sein de cette petite ville alors déchirée par des dissensions de tout genre, si ce que nous avons déjà exposé ne suffit pas à prouver que ce sont là de caustiques illusions qu'il a puisées dans l'honnêteté de son cœur, voici une histoire bien authentique qui en fournira surabondamment la démonstration, en même temps qu'elle peindra au vrai l'extrême licence où étaient tombées les mœurs de ce temps-là.

III.

Dans le sein d'une famille que le commerce avait enrichie depuis deux générations, et qui tenait à Auxerre un rang assez élevé, il était survenu un de ces malheurs domestiques que devait engendrer quelquefois la lecture, alors si généralement répandue, des romans licencieux qui charmaient en ce temps Paris et la province et, peut-être aussi, celle d'une œuvre qui ne mérite certainement pas l'affront d'être mise sur la même ligne que ces productions plus que relâchées, mais dans laquelle Jean-Jacques Rousseau n'avait payé qu'un trop large tribut aux mœurs de son temps. Cette famille, dont on peut parler maintenant, puisqu'elle est entièrement éteinte, avait eu sa nouvelle Héloïse qui, cette fois, s'était fait enlever au grand complet par Saint-Preux. Mais le père avait poursuivi les fugitifs jusqu'en pays étranger. Il avait, après de longues recherches, atteint et retrouvé sa fille. Et puis l'année suivante elle revenait à Auxerre, bien et légitimement mariée à un gentilhomme d'une province éloignée, un mousquetaire endetté, qui, disait-on, n'avait regardé de près qu'à une dot fort convenablement arrondie. Que le vide se fût fait autour de ces nouveaux époux et qu'un isolement absolu eût vengé la morale des erreurs de la jeune femme et de la facilité de son époux, c'est ce qui se fût passé dans d'autres temps et dans une société où l'on eût conservé, comme une religion tutélaire, le respect des bonnes mœurs et le sentiment des convenances. Mais à Auxerre on n'y vit qu'une heureuse occasion de joyeuse moquerie, de bruyants désordres et d'un scandale bien sonore et bien divertissant. La mascarade s'en empara avec une ardeur frénétique et l'on forma le complot

d'aller attendre à son débarquement le couple infortuné, pour lui faire subir l'insulte d'un cortège burlesque à travers les rues de la ville et jusqu'à son logis. C'est ce qui fut exécuté, avec le concours d'une foule immense, par une cavalcade dont les prouesses sont ainsi racontées dans une chronique rimée, dont il va bien falloir que nous parlions :

A peine sait-on
 Qu'ils approchent d'Alciodron,
 Que quelques amis du patron
 Se mettent à califourchon
 Dans la louable intention
 D'honorer leur réception.
 On voit sur leur caparaçon
 Trois limaces en champ citron,
 Et la coiffure d'Actéon
 Est le soutien de l'écusson,
 De notre époux c'est le blason.
 Un sifflet leur sert de clairon,
 Un coucou tient lieu de faucon,

 Puis marchant en procession,
 Ils accompagnent Télamon
 Jusqu'à son habitation.

On avait compté sur l'effet du dépit furieux de la jeune femme, de l'emportement de son mari, de l'indignation de sa famille, et toutes les mesures étaient bien prises, sans doute, pour en faire tourner les épisodes au complément de la comédie en plein air que l'on donnait à une population avide de tapage et affamée de grossier scandale. Mais il se trouva que le couple bafoué opposait à cette tempête une prudence et une taciturnité désolantes et, qu'après avoir en hâte gagné son logis, il avait dès le lendemain quitté la ville.

Ce prompt départ ne faisait l'affaire ni des acteurs ni d'un certain public qui avait compté tout au moins sur une trilogie, dont trois bonnes journées devaient être remplies. Que faire pour suppléer à ces bacchanales si malheureusement ravies à leurs adeptes ?

Ce fut d'abord un déluge de chansons dont on peut deviner

l'esprit et le style. Puis une pluie de placards affichés à tous les coins de rue et aux portes des maisons de cette malheureuse famille, tant à Auxerre qu'à la campagne, et dans lesquels éclataient les plus mordantes allusions et les sarcasmes les plus grossiers. Et voici quel fut le bouquet de ce cruel feu d'artifice.

Parmi les jeunes étourdis qui avaient organisé ce formidable charivari, il s'en trouvait un qui était doué d'une merveilleuse facilité pour la versification. Il conçut le projet d'un poème satirique où, sous des noms à peine déguisés par un anagramme des plus transparents, ou empruntés, par une cruelle allusion, à certains personnages de l'antiquité grecque, il racontait à sa manière, c'est-à-dire avec la réserve timide d'Aristophane renforcée de la décence pudique de Rabelais, toutes les phases de ce douloureux drame de famille ; l'inclination mutuelle des deux amants et ses suites fatales, l'enlèvement, la colère paternelle, le désespoir de la mère, la poursuite et la capture des fugitifs, la séquestration de la pauvre pécheresse, son mariage par contrainte, l'entrée des époux à Auxerre, l'orageuse mystification qui les y avait accueillis, et leur promptre retraite devant cette tempête carnavalesque. C'étaient d'un bout à l'autre les plus implacables et les plus sanglantes diffamations contre l'honneur et la vie privée de tous les membres de cette famille infortunée. Dans sa verve impitoyable, l'auteur accablait des traits les plus ignominieux la pauvre victime des égarements de l'amour et son malheureux père et sa mère désolée et son frère et leurs parents et le malencontreux époux. Tout cela, par un tour de force poétique, était chanté sur une seule rime, la rime en on, qui se reproduisait six cents fois de suite ; et cette œuvre satanique portait d'un bout à l'autre un éclat de style, une vivacité de trait, une facilité de tour et une richesse de rime qui, selon une tradition dont je ne garantis pas l'authenticité, quoique je l'aie recueillie, dans ma jeunesse, d'un vieillard grave et éclairé, fit l'admiration et provoqua presque l'envie de Voltaire lui-même. Je voulais d'abord, tout en déplorant l'abus d'un si remarquable talent, justifier cette appréciation par des citations un peu étendues ; mais j'en ai reconnu l'impossibilité. Il n'y a pas dans toute l'œuvre dix vers de suite que l'on puisse lire aujourd'hui dans une réunion de personnes qui se respectent.

Et, avec le passage que j'en ai déjà cité, quand j'aurai transcrit ces vers du début :

Dans un pays Bas-Bourguignon
 Qui n'est ni trop beau ni trop bon
 Et que j'appèle Alciodron
 Depuis vingt-cinq ans environ
 Vivoit un passable tendron,
 Des Abyord beau rejeton,

J'en aurai extrait tout ce qu'on peut honnêtement lire en public.

Telle qu'elle était, l'œuvre trouva sans difficulté, à Auxerre, un imprimeur et des distributeurs. Elle fut immédiatement colportée sans grand mystère et accueillie par un immense et inexorable éclat de rire. Elle pénétra partout ; et, non content de cette publicité, on se mit à la découper en chansons qui se chantaient avec frénésie dans tous les lieux publics.

Ecrasée pendant six mois entiers sous le poids de ces sanglants outrages, la malheureuse famille se releva enfin pour porter sa plainte aux magistrats. J'ai retrouvé cet acte qui peindra les mœurs Auxerroises de l'époque, bien mieux que je ne pourrais le faire.

A M. le Lieutenant-Criminel du bailliage d'Auxerre.

« Supplient humblement Pierre-Louis Boyard de Forterre,
 » écuyer, conseiller secrétaire du Roi, commissionnaire de vins,
 » seigneur d'Egriselles, la Chapelle et autres lieux, Marie-Agnès
 » de la Châsse, son épouse ; Guillaume-Louis-Charles-Alexandre
 » de Puisaye, écuyer, mousquetaire du Roi de la 2^e compagnie,
 » seigneur en partie de Curly, Catherine Boyard de Forterre, son
 » épouse, et Louis-Pierre Boyard de Forterre fils, écuyer, de-
 » meurant tous à Auxerre,

» Qu'il vous plaise donner acte aux suppliants de la plainte
 » qu'ils vous rendent contre certains quidants (sic), de ce que
 » depuis environ six ou huit mois que les sieur et dame de
 » Puisaye sont arrivés en ce pays, il n'est pas de genres d'ou-

» trages auxquels ils n'aient été exposés, soit par les propos les
 » plus indécents, soit par la diffamation la plus cruelle ; de ce
 » que, sur la fin du mois de septembre dernier, on afficha aux
 » portes de la maison des suppliants, tant de la ville que de la
 » campagne, aux portes des églises et au coin des rues plusieurs
 » placards remplis d'infamies, du nombre desquels il en était
 » un qui avait pour titre : *Fête à Egriselles* ; et dans lesquels
 » on avait usé de si peu de déguisement, que le sieur de Pui-
 » saye y était nommé par son propre nom. On y annonçait au
 » palais de Ph..... les festins de Thalassus, la métamorphose
 » d'Actéon représentée au naturel par le sieur de Puisaye. Que
 » dans le commencement du mois de novembre les mêmes qui-
 » dants annoncèrent un libelle diffamatoire contre les suppli-
 » ants, avec tant de publicité, qu'auparavant même qu'il eût
 » paru, il était d'une notoriété constante dans toute la ville que
 » ce libelle avait été fait pour les suppliants et que c'était eux
 » qu'on entendait insulter et outrager. Que quelques jours après
 » on vit effectivement paraître dans le public un libelle diffama-
 » toire en vers burlesques, contenant vingt-deux pages d'im-
 » pression, ayant pour titre : *Mireton* (sic) et qui renferme un
 » tissu d'horreurs et d'impostures ; que ce libelle fut porté
 » après la chute du jour dans la plupart des maisons de la
 » ville, étant encore tout humide comme s'il eût sorti de la
 » presse, par des particuliers vêtus en redingotes, ayant le cha-
 » peau rabattu, se couvrant même la figure avec un mouchoir
 » lorsqu'ils étaient aux portes des maisons où ils préoyaient
 » devoir être connus. De ce que par ce libelle, composé de six
 » chants ou scènes différentes, et dans lequel on indique pour
 » lieu de scène un pays bas-bourguignon que l'auteur appelle
 » Alciodron, du mot latin Altissiodorum qui signifie Auxerre,
 » on fait paraître successivement différents personnages dont
 » les noms sont pour la plupart arrangés ou mutilés, ou tirés
 » de la fable, pour leur faire jouer les rôles les plus odieux ;
 » qu'un premier y paraît sous le nom d'Abyord, qui est celui
 » du sieur Boyard père, l'un des suppliants, dont on a seule-
 » ment transposé les lettres, mais qui toutes ensemble, placées
 » dans leur ordre, et sans qu'il soit besoin d'en ajouter ou retran-
 » cher aucune, forment le nom de Boyard ; un second sous
 » celui de Mirthon (sic) qui, suivant les notes marginales, était

» une courtisane d'Athènes enlevée par Achille ; un troisième
 » sous celui d'Endymion, berger de Thessalie, aimé par la
 » lune ; un quatrième sous celui d'Harpagon, avare de Molière,
 » auquel on a volé une cassette ; un cinquième sous celui de
 » la mère ; un sixième enfin sous celui de Télamon, capitaine
 » grec dont la femme fut enlevée avant son mariage par Hercule ;
 » que les précautions que les auteurs du libelle avaient prises
 » avant sa distribution, pour qu'on ne doutât pas quelles étaient
 » les personnes contre qui il avait été fait, celles qu'ils renou-
 » velèrent lors de cette distribution, produisirent l'effet qu'ils
 » en avaient attendu. On attribua publiquement à chacun des
 » suppliants l'un de ces rôles, quelque affreux qu'ils fussent,
 » et il devint à l'instant même d'une notoriété et d'une publi-
 » cité sans égale, que c'étaient les suppliants dont il était ques-
 » tion dans ce libelle, et qu'on ne parlait pour ainsi dire plus
 » d'eux dans toute la ville que sous les noms d'Abyord, de Mir-
 » thon, d'Harpagon et de Télamon.

» Que les mêmes quidants convertirent ce libelle en chansons
 » de différentes espèces, plus outrageuses encore, dans lesquelles
 » on lisait, à chaque couplet, les noms d'Abyord et de Mirthon,
 » d'Harpagon et Télamon, qui ont été chantées publiquement
 » par des enfants qui étaient payés à cet effet.

« Enfin de ce que la haine fut portée au point qu'on ne parut
 » plus rien craindre, ni devoir user d'aucun déguisement ; qu'on
 » forma de nouvelles chansons où les suppliants étaient nom-
 » més de leurs noms ordinaires ; en sorte que la diffamation se
 » trouve aujourd'hui portée à un point qui n'a plus rien de com-
 » parable.

» Permettre aux suppliants d'informer de ces faits, circons-
 » tances et dépendances, contre les auteurs, distributeurs desdits
 » libelles et chansons, leurs fauteurs et adhérents.

»

Une si sanglante persécution était-elle l'œuvre d'une ven-
 geance particulière ? Je ne l'ai jamais entendu dire et n'ai rien
 trouvé qui pût me le faire présumer. Il se peut que la fortune
 acquise par cette famille et sa prospérité rapide eussent soulevé
 quelque envie. C'est trop souvent le fond de l'existence dans une
 petite ville. Il se peut encore que la pauvre Catherine, dont l'es-
 prit et la beauté ont été célébrés par un romancier contemporain

que je citerai bientôt, en dédaignant les hommages de la jeunesse dorée, pour donner son cœur à un humble commis de son père, eût suscité des débits jaloux. Mais les vieillards qui m'ont souvent raconté les divers incidents de ce drame Auxerrois, et qui en avaient entendu tous les détails de la bouche des témoins oculaires, ne m'ont jamais laissé croire que l'auteur du poème de Mirton eût été poussé à son œuvre par le démon de la jalousie. La médisance et la satire, il faut bien l'avouer, sont rarement détestées dans la vie de province. Et de plus, c'était le siècle des romans de Crébillon et des contes de Grécourt. C'était le temps où le poème de la Pucelle était admiré partout comme une heureuse et innocente création. On faisait facilement litière alors de la pudeur que nous honorons et de la réputation des femmes qui nous paraît une chose sacrée. Ce qui nous semble aujourd'hui immoral, cynique et odieux, n'a certainement apparu aux yeux de cette folle jeunesse, que comme une ingénieuse plaisanterie et un délassement d'esprit aussi licite qu'agréable.

Voici maintenant, pour compléter ce tableau des mœurs du temps, quelles furent les suites de la plainte judiciaire que nous venons de transcrire.

Le lieutenant criminel avait accordé un permis d'informer, et l'évêque avait décerné un monitoire, c'est-à-dire une injonction à tous ceux qui avaient connaissance des faits à la charge des prévenus, d'en venir déposer en justice. La bande étourdie y répondit par une nouvelle et plus audacieuse mascarade, où tous les membres de la famille plaignante étaient représentés au naturel, mis en action, et livrés à la dérision publique. Les suites en faillirent devenir sanglantes. Il y eut une violente collision. La maréchaussée conduite par un mousquetaire, ami de Puisaye, se saisit à force ouverte des principaux personnages de cette comédie en plein vent, qui furent incarcérés. C'étaient quatre jeunes gens appartenant à des familles dont les noms sont encore honorés à Auxerre. L'auteur du poème d'abord, appelé Eustache Germain Deschamps, qui s'était chargé de jouer sur un âne le rôle de la malheureuse Catherine, et trois de ses amis, Bachelet, Maure et Piétrisson-Saint-Aubin. Mais dès le soir même leurs amis prenaient fait et cause pour eux ; de nombreux visiteurs affluaient à la prison et l'on y donnait har-

diment un grand bal en leur honneur. Le lendemain ils sortaient sous caution, et la famille Boyard faisait informer sur de nouvelles plaintes pour outrage public et diffamation. Cinquante-quatre jeunes gens étaient impliqués dans cette procédure nouvelle et décrétés d'ajournement personnel. La législation de ce temps-là fournissait de grandes ressources à des accusés en crédit, pour compliquer, sinon pour éterniser les procès criminels. Les prévenus et leurs familles usèrent largement de cette faculté, en se portant plaignants à leur tour, d'abord contre les cavaliers de maréchaussée pour arrestation arbitraire et détention illégale, ensuite contre la famille Boyard pour subornation de témoins, et enfin, pour faux témoignage, contre les personnes qui lui avaient apporté le secours de leurs dépositions. J'allais oublier une autre plainte épisodique contre de Puisaye et son frère, pour quelque chose comme gr et-à-pens et tentative de meurtre. On informait depuis plusieurs mois sur toutes ces actions réciproques : déjà le parlement était saisi de plusieurs appels sur des incidents de procédure, et, au milieu de ces plaintes réciproques et de ces accusations entrecroisées, on voyait l'affaire acquérir des proportions à durer des années et à ruiner tous ceux qui y étaient intéressés. C'est alors qu'apparut, comme le *Deus ex machina*, pour le dénouement de ce drame si scandaleux et si compliqué, une puissance à la fois législative et judiciaire, par M^r Jean-Baptiste-Marie Chénier, le 1793, l'Assemblée Nationale, dans son intervention législative, et le 1793, les sections de Paris, par une loi qui fut le point de départ de la procédure, sans dommages-intérêts ni dépens. Jusqu'à ce moment, les poursuites étaient dirigées de ce côté ou de ce côté, et l'affaire restait en suspens.

Enfin, le 1793, l'Assemblée Nationale, dans son intervention législative, et le 1793, les sections de Paris, par une loi qui fut le point de départ de la procédure, sans dommages-intérêts ni dépens. Jusqu'à ce moment, les poursuites étaient dirigées de ce côté ou de ce côté, et l'affaire restait en suspens.

traité au bailliage à l'effet d'en obtenir l'homologation. »

Ma copie ne porte pas moins de quarante-neuf signatures qui sont celles de l'auteur, ses parents et ses amis. Il y manque celles de la famille Boyard, de ses témoins et de ses amis. Si elles devaient être en aussi grand nombre que celles du parti opposé, cela faisait une centaine de personnes intéressées dans ce gigantesque procès.

Les épreuves de cette malheureuse famille n'étaient pourtant pas encore à leur terme. Il y avait alors sur le pavé de Paris un ouvrier imprimeur, qui, ne trouvant pas, dans le travail de la typographie, de suffisants moyens d'existence, s'était mis à composer des romans. C'était Rétif de la Bretonne, qui sorti d'une famille honorable des environs d'Auxerre, et éloigné par la fougue de ses passions de l'état ecclésiastique auquel il avait d'abord été destiné, avait été mis en apprentissage chez un imprimeur de cette ville, et, après bien des écarts et des vicissitudes, avait quitté son pays natal pour n'y plus revenir. L'activité dévorante de son esprit, l'ardeur et la richesse de son imagination, la prodigieuse facilité de son style et son rare talent d'observation ne tardèrent pas à donner à ses livres une popularité qui n'a été égalée par les succès d'aucun écrivain de nos jours, car on vit un de ses romans avoir, en Angleterre seulement, quarante-trois éditions en six mois. Les souvenirs d'Auxerre revenaient fréquemment dans les ouvrages de cet auteur, aujourd'hui si profondément oublié dans son pays. Il y plaçait souvent la scène de ses compositions ; il en décrivait avec amour les sites et les mœurs, et l'on y peut trouver encore, avec la peinture fort nue de ces mœurs si peu édifiantes, la plupart des incidents et des aventures qui égayèrent ou affligèrent la société Auxerroise de ce temps-là. L'histoire de la pauvre Catherine ne pouvait échapper à cet impitoyable chroniqueur des scandales de notre pays. Il l'écrivit immédiatement en quatre volumes qu'il publia sous le titre de *Lucile ou les progrès de la vertu*. Il y nommait en partie les lieux et les personnes et désignait les autres par des initiales très-transparentes ; et toutefois il avait fait subir aux aventures et au dénouement quelques modifications qui, nous devons le reconnaître, faisaient de son récit une œuvre moins immorale qu'on ne serait porté à le croire. L'héroïne restait pure comme Clarisse Harlowe ;

mais c'était, bien plus hardiment que dans le célèbre roman de Richardson, la théorie de la fuite irréprochable et de l'enlèvement vertueux. Quatorze ans après il abrégait cette composition, pour lui donner une place dans son livre fameux des *Contemporaines*, sous le titre nouveau des *Crises d'une jolie fille* (1). Enfin quand, dans sa vieillesse, il publia les mémoires de sa vie si pleine d'agitations passionnées, il revint encore sur cette malheureuse héroïne que, de son nom familier, il appelle *Cadette Forterre*, dont les grâces et la distinction avaient laissé de vifs souvenirs dans son cœur, et qui était, dit-il, une des plus charmantes Auxerroises dont il eût jamais rêvé.

Quant à elle, tant d'éclat et de scandale l'avait pour toujours exilée de son pays. J'ai trouvé, en compulsant un journal d'affiches qui se publiait à Auxerre, que, retirée en Normandie, elle avait peu de temps après mis en vente tous les biens qu'elle possédait dans l'Auxerrois. Son mari avait pris du service en pays étranger, et en 1776 il était qualifié capitaine de hussards au service de la république de Pologne.

Le poème d'Eustache Deschamps a été pendant longues années très populaire à Auxerre, et j'ai vu dans ma jeunesse plus d'un vieillard qui le savait par cœur. Mais les exemplaires imprimés en étaient très-rares. La famille Boyard les avait, dit-on, rachetés à tout prix. Je crois qu'il n'en existe qu'un seul maintenant, et, malgré tout son esprit, cette perte est assurément peu regrettable. Par une coïncidence singulière, son auteur a eu le même sort que la triste victime de sa verve sarcastique. Il s'est exilé d'Auxerre et est mort dans un pays lointain. Recu avocat, il avait plaidé avec un grand succès sa première cause au bailliage, mais les juges ayant prononcé contre lui, il s'emporta contre eux à l'audience et, jetant sans façon son dossier à leurs pieds, il fit serment de ne jamais reparaitre devant eux. Il tint parole: et, ayant obtenu des fonctions élevées dans la magistrature coloniale, il s'embarqua pour la Guadeloupe où il resta jusqu'à sa mort arrivée vers 1790. J'ai vu son portrait que l'on conserve dans sa famille. Sa physionomie vive, hardie, spirituelle et même quelque chose de plus, donne bien une idée de ce caractère fantasque et de cet esprit si incisif et si mordant. Je ne

(1) T. VI, p. 565.

saurais en terminer avec les personnages si cruellement baffoués dans son poème, sans parler d'une curieuse œuvre d'art, dans laquelle l'amant délaissé de la belle Catherine Forterre s'était complu à retracer les souvenirs de sa passion romanesque, pendant qu'il expiait dans l'exil, et après sa sortie de la prison où il avait été renfermé par lettre de cachet, son bonheur éphémère. Dans un cadre assez étendu sont représentés, non à l'aide de la peinture, mais au moyen de plumes naturelles, appliquées avec une rare perfection, quatre oiseaux d'espèces différentes ; une caille enchaînée par la patte à un vanneau qui becquète insoucieusement sa pâture, un moineau qui cherche amoureusement à se rapprocher de la caille, et un oiseau de proie qui, les ailes éployées, veille avec colère à l'en tenir éloigné. Des légendes placées près de chacun de ces personnages symboliques ne permettent pas d'y méconnaître la fille trop tendre, son mari, son inexorable père, et son amant délaissé. Cette singulière composition est conservée dans la famille d'Eustache Deschamps, auquel le jeune commis, si cruellement vengé des dédains de son patron et de l'infidélité de sa maîtresse, l'avait dédiée comme un témoignage de sa reconnaissance. On conserve un autre tableau du même genre dans la famille de ce dernier. Il ne contient que deux personnages, un butor féroce et un jeune coq tombé sous le coup de cet oiseau de proie. Une longue légende, inscrite par l'auteur au dos de son cadre, s'est chargée d'expliquer cette allégorie. Elle contient toute l'histoire des vengeances de Boyard de Forterre contre Laurent Fromageot. Tel était le nom de ce jeune homme, dont l'existence entière ne fut, dès son enfance, qu'une longue suite d'événements singuliers et d'aventures romanesques, et qui pourrait être curieuse à raconter, pour faire le pendant des mémoires de Casanova de Seingalt. Quoique sa famille fût pauvre, il avait reçu chez les Jésuites une éducation distinguée. Une de ses nièces conserve avec un soin respectueux une correspondance qui embrasse presque toute sa vie et dont il m'a été permis de prendre connaissance. Longtemps exilé en pays étranger, à la suite de l'enlèvement de Mlle de Forterre, il avait été tour à tour négociant, ingénieur au service de Turquie, professeur de mathématiques, militaire dans l'armée piémontaise, gouverneur des enfants d'un grand seigneur, bibliothécaire,

naturaliste, poète, journaliste, etc., et partout il avait porté, avec d'ardentes passions, un caractère assez élevé pour faire honorer son nom. En 1786, M. de Malouet, qui possédait à Saint-Domingue de vastes propriétés, lui en avait confié l'intendance. Il disparut en 1793 dans les massacres de cette colonie. Il se faisait appeler Fromageot de Verrax. Ce dernier nom n'était qu'un anagramme de celui de sa ville natale.

IV.

Voilà ce qu'était Auxerre il y a près de cent ans. Si j'en crois des souvenirs dont on recueille encore aujourd'hui de vagues échos, et que dans ma jeunesse les vieillards se hasardaient parfois à nous raconter, les mœurs étaient loin de s'être améliorées dans l'intervalle écoulé ensuite jusqu'à la révolution, qui vint infliger aux classes supérieures une si sanglante leçon. La tradition raconte, sur la vie privée de cette période, des détails que peut-être la malignité a exagérés, mais qui, dépouillés même des couleurs trop vives dont on les a chargés, portent à croire que la société marchait alors à grands pas dans la voie d'une complète dissolution. On nous répète souvent que nous ne valons guère. Je ne crois pas, en effet, que nous soyons arrivés à la perfection morale. Mais, franchement, en interrogeant avec attention toutes ces choses du siècle dernier, je serais tenté de penser que nous valons peut-être un peu mieux que nos grands-pères.

CHALLE.